

MUNICIPALITÉ DE
Chartierville

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Le 10 décembre 2012

Séance spéciale du conseil municipal, tenue au centre communautaire à compter de 19h15. Cette séance est dûment convoquée par la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme après que les conseillers, tous présents, renoncent à l'avis de convocation pour prendre en considération le sujet suivant :

Facturation no. 5 – Ministère des Transports

Les conseillers Jacques Blain, Louis Désy, Denis Dion, Raymond Fournier, Nancy Lacroix et Jocelyn Poulin formant quorum sous la présidence du maire Jean Bellehumeur. La secrétaire trésorière Maryse Prud'homme et la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

12-2254

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville est présentement à effectuer des travaux pour l'interception et le traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a signé une entente de collaboration avec le ministère des Transports pour les travaux touchant la route 257 (Protocole d'entente N° 101028) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a reçu la recommandation de paiement n° 5 des travaux exécutés par la compagnie T.G.C. inc. en date du 10 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville doit effectuer le paiement de 127 297,16 \$ (soit 129 731,91 \$ moins une retenue de 2 435,75 \$ après entente) à la compagnie T.G.C. inc. ;

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Raymond Fournier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville approuve et recommande le remboursement par le ministère des Transports de la facture n° 5 au montant de 38 336,99 \$.

Levée de la séance :

12-2255

La séance est levée à 19h25 par Nancy Lacroix sous la résolution 12-2255.

Jean Bellehumeur

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière